

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION  
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET  
PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES



Ouagadougou, le

24 MARS 2023

DIRECTION DES BOURSES ET DES  
AIDES FINANCIERES

N°2023 \_\_\_\_\_ MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

1020

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants **du cycle licence des universités publiques du Burkina Faso**, que l'Etat burkinabè offre **des bourses intermédiaires** au titre de l'année académique **2022-2023**.

**Le nombre de bourses disponibles est de deux cent vingt-cinq (225).**

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)

## Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

## Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;

- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;  
après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

## I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants inscrits dans les universités publiques et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- avoir validé son année avec une moyenne générale d'au moins 12,50/20;
- n'avoir pas redoublé plus d'une fois dans le cycle licence ;
- être dans la limite d'âge pour les niveaux de formation suivants :

### 1. Cycle Licence

- avoir **24 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la 2<sup>ème</sup> année au lieu de **23 ans**, au regard des retards académiques;
- avoir **25 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la 3<sup>ème</sup> année.

### 2. Cas spécifique des études en sciences de la santé (médecine, pharmacie et chirurgie dentaire) :

- avoir **26 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la 4<sup>ème</sup> année ;
- avoir **27 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la 5<sup>ème</sup> année.

## II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à **joindre sur la plateforme** doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUSFASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la dernière année académique ;
- une attestation d'inscription de la nouvelle année académique;
- un curriculum vitae (CV).

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du 05 au 19 avril 2023 au plus tard à 23h59 min sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

**NB :**

1. tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;
2. la priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1<sup>ère</sup> session ;
3. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
4. Tout dossier incomplet est irrecevable ;
5. La bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

**P/le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général**



**Pr Samuel PARE**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*